

Adda BEKKOUCHE

**L'EVOLUTION DU DROIT DE LA PROPRIETE
DANS L'ORDRE INTERNATIONAL**

*Etude de l'expression juridique
du développement inégal*



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

1, Place centrale de Bab Alouaz, ALGER

Adda BEKKOUCHE

2962 $\frac{3}{5}$
DR 502



**L'EVOLUTION DU DROIT
DE LA PROPRIETE
DANS L'ORDRE INTERNATIONAL**

*Etude de l'expression juridique
du développement inégal*



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

1, Place centrale de Ben-Aknoun (Alger)

TABLE DES MATIERES

PREFACE.....	3
INTRODUCTION.....	9
1. DETERMINATION DE L'OBJET DE RECHERCHE.....	10
2. OUTILS D'APPROCHE.....	14

PREMIERE PARTIE

LA DUALITE DE LA CONCEPTION OCCIDENTALO-CENTRISTE DU DROIT DE PROPRIETE: LES RELATIONS CONFLICTUELLES, CAS REVELATEUR DE LA CONSECRATION JURIDIQUE DE L'INEGALITE.

CHAPITRE I : La propriété dans la guerre inter-occidentale. Un statut de plus en plus privilégié.....	23
SECTION I : La propriété dans la guerre continentale.....	25
§ 1 : Le principe du respect de la propriété privée.....	25
A : Le champ d'application du principe.....	26
<u>B : Les exceptions au principe du respect de la propriété privée.....</u>	
1. : Les atteintes aux propriétés immobilière et mobilière.....	28
2. : Les réquisitions et contributions matérielles.....	28
a) : Les réquisitions.....	29
b) : Les contributions pécuniaires.....	30
1 : Les contributions pénales.....	31
2 : Les contributions de guerre.....	31

§ 2 : La réparation des dommages dûs aux faits de guerre.....	35
A : Le droit européen et la réparation des dommages de guerre.....	35
B : L'évolution du principe de la réparation des dommages de guerre: l'exemple français de 1789 à 1914.....	37
1.: La notion de secours introduite par le décret du 11 août 1792.....	39
2. Le «droit de créance en indemnité» introduit par le décret du 27 février 1793.....	40
3.: Le retour à la notion de secours: la loi du 19 vendémiaire de l'an VI (10 octobre 1797).....	41
4.: La jurisprudence des dommages volontaires et des dommages involontaires pour faits de guerre.....	42

SECTION II : La propriété privée ennemie dans la guerre maritime 45

§ 1 : La détermination du caractère ennemi ou neutre de la propriété privée en mer.....	45
A : Le système français.....	46
1.: La qualification du caractère du navire.....	46
2.: La qualification du caractère des cargaisons.....	47
B : Le système anglo-saxon.....	48
1.: La qualification du caractère des propriétaires.....	49
2.: La qualification du caractère du navire.....	50
a): La détermination du caractère du navire en fonction du pavillon.....	50
b): La détermination du caractère du navire en fonction de son emploi.....	51
3.: La qualification du caractère des cargaisons.....	52
a): La marchandise est ennemie lorsqu'elle est originaire du sol ennemi.....	52
b): La marchandise est ennemie lorsqu'elle est engagée dans un commerce qui intéresse directement l'ennemi.....	52

§ 2 : Les principales thèses en présence quant au sort de la propriété privée ennemie en mer (thèse de la saisie et thèse de l'immunité).....	54
A : Thèse de la saisie de la propriété privée ennemie sur mer.....	54
B : Thèse de l'immunité de la propriété privée ennemie sur mer.....	54
§ 3 : La pratique internationale relative à la propriété privée ennemie en mer.....	58
A.: Evolution de la pratique.....	58
B.: Les tentatives de codification internationale de la guerre maritime.....	63

CHAPITRE II : La propriété dans la colonisation: une sous-catégorie juridique..... 66

SECTION I : Les mobiles religieux de la colonisation et leurs effets sur la propriété..... 68

§ 1 : Participation de l'Eglise à la colonisation.....	69
A.: Le partage de la terre au profit de la chrétienté par la Bulle d'Alexandre VI.....	69
B.: La portée juridique de la Bulle papale d'Alexandre VI.....	71
1.: Position du problème entre les puissances chrétiennes.....	71
2.: Position du problème vis-à-vis des populations dominées.....	72
a): Les atteintes à la souveraineté.....	72
b): Les atteintes à la propriété.....	74
§ 2 : Le débat théologique et juridique sur la «légitimité» de la colonisation.....	75
A.: La brièveté temporelle de la «fonction exogène» de l'occupation.....	76
B.: La pérennité de la «fonction endogène» de l'occupation.....	79
C.: L'influence de la «fonction endogène» de l'occupation sur le droit international classique.....	80

SECTION II : Les effets de la laïcisation du fait colonial sur la propriété.....	83
§ 1. : L'alibi culturel de la colonisation.....	84
§ 2. : Les effets du principe de la liberté de commerce sur la propriété.....	87
A. : L'évolution doctrinale du principe de la liberté de commerce.....	88
1. : La conception de VITORIA sur la liberté de commerce.....	88
2. : La conception de GROTIUS sur la liberté de commerce.....	90
3. : Les conceptions de WOLFF et de VATTEL sur la liberté de commerce.....	91
4. : La conception de G.F. de MARTENS sur la liberté de commerce.....	93
B. : La fonction dépossessive de propriété des peuples dominés due au principe de liberté de commerce ou le droit à la colonisation.....	94
1. : La position de la doctrine vis-à-vis des colonies.....	94
2. : La pratique des Etats occupants vis-à-vis des colonies.....	97
SECTION III : La formation d'un droit de propriété spécifique à la colonisation.....	99
§ 1 : L'impact des compagnies de colonisation sur la propriété.....	100
A : La prépondérance de la propriété foncière dans les privilèges accordés aux compagnies classiques de colonisation.....	100
1. : Historique des compagnies classiques de colonisation.....	100
2. : Nature juridique des avantages accordés aux compagnies de colonisation.....	101

B : Les compagnies modernes de colonisation une nécessité de l'exploitation agro-industrielle capitaliste.....	104
§ 2 : La consécration d'un droit international de la propriété spécifique aux pays dominés: pratique des Etats coloniaux et codification du fait colonial.....	111
A : L'intervention militaire, un moyen d'atteindre la propriété autochtone.....	112
1. : La notion d'intervention.....	112
2. : La non-intervention due aux contradictions d'intérêts capitalistes.....	114
3. : L'intervention et la solidarité capitaliste.....	115
a) : Le rejet de la «doctrine DRAGO».....	115
b) : Le succès de la «doctrine PORTER».....	116
c) : Les interventions en Asie et en Afrique.....	118
B : La codification du droit de la colonisation: la Conférence de Berlin de 1885 ou l'art de porter atteinte aux ressources naturelles des pays dominés sans que cela soit «légalement» interdit.....	120
1. : Les origines de la Conférence de BERLIN.....	121
2. : La procédure de notification: l'art. 34.....	123
3. : L'occupation effective: l'art. 35.....	124

DEUXIEME PARTIE

LES AJUSTEMENTS DE LA CONCEPTION OCCIDENTALO-CENTRISTE DU DROIT DE PROPRIETE UNE REFORME LIMITEE.....	131
CHAPITRE I: : La nationalisation, condition déterminante de l'adaptation du droit de propriété aux nécessités du développement.....	133
SECTION I: : La contribution des Etats socialistes au processus de remise en cause de la dualité du statut de la propriété.....	134

§ 1. : L'impact des nationalisations soviétiques sur le droit de propriété.....	134
§ 2. : L'«acceptation» des atteintes à la propriété étrangère entreprises par les Etats d'Europe centrale.....	137
A. : La pseudo-remise en cause du droit de propriété entreprise par les réformes postérieures à la première guerre mondiale.....	138
1. : Les implications jurisprudentielles des réformes de la propriété en Europe centrale après la première guerre mondiale.....	138
2. : Les implications diplomatiques relatives aux atteintes à la propriété privée étrangère en Europe centrale après la première guerre mondiale.....	141
B. : La remise en cause du droit de propriété entreprise après la seconde guerre mondiale.....	145
SECTION II. : La nationalisation par les pays sous-développés: un pal-liatif social de l'appropriation privée.....	148
§ 1. : L'adaptation du droit de propriété par la révolution mexicaine.....	149
A. : Le caractère novateur de l'article 27 de la Constitution de 1917.....	149
B. : Les hésitations mexicaines dans l'application de l'article 27.....	151
C. : L'application effective de l'article 27 (les textes de 1936 et 1938) et ses conséquences juridico-diplomatiques.....	153
§ 2. : La «politisation» par l'Occident du droit de nationaliser: un alibi au règlement non-pacifique des différends relatifs à la propriété privée étrangère.....	156
A. : La non-reconnaissance du droit de nationaliser à l'Iran.....	157
1. : La nationalisation, un droit discriminatoire.....	158
2. : La riposte occidentale à la thèse iranienne de l'inhérence de la nationalisation à tout Etat souverain.....	160
B. : L'empêchement du Guatemala par les Etats-Unis d'Amérique de procéder à des réformes structurelles.....	162

C. : L'affaire de Suez en 1956 ou la volonté des vieux empires coloniaux de maintenir l'ordre juridique inégalitaire par la force.....	164
1. : L'état de la question sur la propriété étrangère dans les débats des organisations internationales à la veille de l'affaire de Suez.....	164
2. : La revendication de l'Egypte pour un ordre moins inégalitaire du droit de propriété par la nationalisation du canal de Suez et les tentatives du règlement du différend par la force.....	168
a) : La nationalisation du canal de Suez au regard des obligations conventionnelles.....	168
b) : La nationalisation du canal de Suez au regard de la théorie de la domanialité publique internationale.....	170
c) : Les effets de la nationalisation du canal de Suez sur les droits patrimoniaux.....	173
CHAPITRE II: La pérennité de la succession d'Etats sur la propriété en matière de décolonisation.....	177
SECTION I. : La succession d'Etats sur la propriété publique.....	178
§ 1. : La succession d'Etats sur les biens publics.....	179
A. : La pratique.....	179
B. : Les travaux de la commission de droit international.....	186
§ 2. : La succession d'Etats sur les archives publiques.....	191
A. : La pratique.....	191
B. : Les travaux de la C.D.I.....	193
1. : Notion d'archives.....	194
2. : La spécificité de la succession d'Etats nouveaux en matière d'archives.....	196
§ 3. : La succession d'Etats sur les dettes publiques: des différends souvent mal réglés et qui s'éternisent avec l'endettement croissant des pays sous-développés.....	199
A. : La controverse doctrinale relative à la transmission de la dette publique.....	199
B. : Les travaux de la C.D.I.....	201

SECTION II: La succession d'Etats et les «droits» et intérêts acquis: les effets anti-développementalistes de l'indemnisation.....	205
§ 1.: Droit acquis et décolonisation: un débat toujours ouvert.....	206
A. : La notion de droits acquis en droit international: le cas particulier de la décolonisation.....	206
B. : Intérêts acquis et droit de l'Homme.....	208
C. : Intérêts acquis et droit au développement.....	210
§ 2 : La réadaptation de l'indemnisation à la succession d'Etats en matière de décolonisation: une nécessité juridico-économique.....	213
A. : La réappréciation de l'indemnisation à la lumière de la théorie de l'enrichissement sans cause.....	214
B. : Indemnisation-développement: un couple antinomique.....	217

TROISIEME PARTIE

LA GENERALISATION D'UNE NOUVELLE CONCEPTION DU DROIT

DE PROPRIETE D'ESSENCE OCCIDENTALO-CENTRISTE :

LA REVOLUTION AVORTEE

CHAPITRE I: La transformation du droit de propriété dans la coopération et les échanges internationaux.....	225
--	-----

SECTION I: : La coopération financière instrument de reproduction de la fonction du droit de propriété par l'endettement chronique des pays sous-développés.....	231
---	-----

§ 1 : Les formes actuelles de l'investissement étranger, négation du développement.....	231
A : Les tentatives de maîtrise du développement par les pays sous-développés: les codes d'investissement.....	232
B : L'échec de la maîtrise du développement par l'investissement étranger: de la convention d'établissement au contrat «internationalisé».....	236

1. : La controverse doctrinale.....	236
2. : La propriété dans l'arbitrage relatif à l'investissement étranger dans les pays sous-développés.....	239
3. : Le «tiers-ordre» «au secours» du contrat «internationalisé».....	241
4. : La nature juridique du contrat entre l'Etat et des personnes privées étrangères.....	243
C. : L'association, moyen d'affirmation juridique des pays sous-développés ou nouveau moyen d'action du capital transnational.....	245
§ 2. : L'endettement conséquence de l'échec de l'investissement étranger et facteur de sous-développement.....	250
A. : Les causes de l'endettement.....	250
B. : Les conséquences de l'endettement sur le développement.....	254
C. : Les solutions préconisées au problème de l'endettement.....	257

SECTION II: : Les échanges commerciaux instrument de reproduction de la fonction capitaliste du droit de propriété et de reconduction de la structure inégalitaire du marché.....	263
--	-----

§ 1. : La prédominance du droit classique de la propriété dans la redéfinition des objectifs et du cadre institutionnel du commerce international.....	264
A. : Les nouveaux objectifs du commerce international.....	264
1. : Assurer le développement par le commerce.....	264
2. : Assurer la sécurité d'approvisionnement pour les pays développés.....	266
B. : Le nouveau cadre institutionnel du commerce international: le cas de la convention de Lomé.....	267
§ 2. : Le déterminisme du droit de propriété relatif au commerce international sur le système de dépendance caractérisant le marché mondial.....	271
A. : La pseudo-restructuration du marché mondial en faveur des pays sous-développés.....	271

1.	: Les limites de l'inégalité compensatrice.....	272
a)	: Les limites du système généralisé de préférences (S.G.P.).....	272
b)	: Les limites du programme intégré sur les produits de base (P.I.P.B)	275
c)	: Les limites de la convention de Lomé.....	277
2.	: L'incapacité des pays producteurs de pétrole de façonner le marché de l'énergie pour leurs besoins de développement.....	279
B.	: Les nouveaux moyens de consolidation des structures de dépendance du commerce international.....	284
1.	: Les limites structurelles de l'aide publique au développement (A.P.D.)	285
2.	: La zone franche, moyen d'intégration des économies des pays sous-développés au marché mondial.....	287
SECTION III: : Les effets défavorables de la coopération technologique sur les pays sous-développés, conséquence d'un droit inégalitaire de la propriété industrielle.....		
§ 1.	: Le droit classique de la propriété industrielle, garantie juridique de la suprématie industrielle des pays développés.....	293
A.	: Le régime des brevets.....	294
B.	: Les réticences des pays développés à remettre en cause la convention de l'Union de Paris (C.U.P.).....	296
§ 2.	: Le système de l'Union de Paris, obstacle au développement industriel des pays sous-développés.....	299
CHAPITRE II: La transformation du droit de propriété et les revendications des pays sous-développés: L'adaptation des instruments juridiques de dépendance et la récupération des concepts.....		
		303

SECTION I: : Les instruments juridiques d'adaptation du droit de propriété aux objectifs des entreprises transnationales.		
		304
§ 1.	: Les moyens d'intégration du secteur agricole des pays sous-développés dans la stratégie des entreprises transnationales.....	304
A.	: Les politiques intégrationnistes des entreprises transnationales.....	304
B.	: La nouvelle stratégie des entreprises transnationales: limiter les risques financiers et accentuer le contrôle sur la production directe.....	308
1.	: Le contrôle par la propriété de la terre.....	308
2.	: Le contrôle sans la propriété de la terre ou l'investissement sans risque.....	311
§ 2.	: Le statut juridique du savoir-faire, moyen moderne de reproduction du développement inégal.....	314
A.	: L'appropriation, instrument juridique de protection du savoir-faire.....	315
1.	: Les efforts de qualification juridique du savoir-faire.....	315
2.	: La nature juridique «mouvante» du savoir-faire.....	318
a)	: La reconnaissance implicite d'un droit de propriété sur le savoir-faire par le système nord-américain.....	318
b)	: La non-reconnaissance d'un droit de propriété sur le savoir faire par le système français.....	320
B.	: Les instruments juridiques de transmission du savoir-faire, moyen de reproduction de la dépendance.....	324
1.	: Les instruments juridiques de transmission du savoir-faire.....	324
2.	: Le monopole instauré sur le savoir-faire, obstacle à la maîtrise technologique par les pays sous-développés.....	326

SECTION II :	La récupération par les pays industrialisés des revendications des P.S.-D., liées à la propriété: deux cas significatifs, les codes de conduite et le concept de patrimoine commun de l'humanité.....	328
§ 1.	Les codes de conduite: vers une consécration juridique des relations inégales de propriété.....	329
A.	Le code de conduite sur les entreprises transnationales, instrument juridique de production des intérêts capitalistes.....	330
B.	Le code de conduite sur le transfert de technologie, instrument de reproduction du droit classique de la propriété industrielle.....	334
§ 2.	Les implications anti-développementalistes de l'utilisation du concept de patrimoine commun de l'humanité par les pays développés.....	338
A.	La dénaturation de l'esprit du concept de patrimoine commun de l'humanité: quelques domaines significatifs.....	338
1.	L'appropriation de la science et de la technique par les pays industrialisés.....	339
2.	L'occupation de l'espace extra-atmosphérique par les pays industrialisés.....	342
3.	L'Antarctique, une ressource naturelle restrictivement partagée.....	344
B.	L'opposition des pays les plus développés à l'application effective du concept de patrimoine commun de l'humanité à la zone internationale: le fait accompli du patrimoine commun des pays techniquement avancés.....	347
1.	La zone internationale propriété commune de l'humanité.....	347
2.	L'appropriation oligarchique de la zone internationale.....	349
CONCLUSION		353
BIBLIOGRAPHIE		359



Adda BEKKOUCHE, docteur d'Etat en droit et ancien magistrat à la Cour des comptes, est chargé de mission dans un organisme d'études et de conseil. Il est également chargé d'enseignement à l'Université de Franche-Comté, en France.

Nous savons que la raison d'être de toute forme d'Etat réside dans l'aménagement de la liberté et de la garantie de la propriété.

Dans l'ordre international, la propriété a le même droit de cité. On pourrait même affirmer que les relations internationales sont sous-tendues par la garantie et la protection des droits patrimoniaux. Et si dans les relations Nord-Nord, ceci peut être considéré comme moins déterminant sur la condition matérielle des individus, il n'est pas erroné de soutenir que, dans les relations Nord-Sud, la propriété c'est le sous-développement.

Ce n'est point le principe d'appropriation privée, nécessaire à toute forme d'organisation sociale, qui est à mettre en cause, mais les droits exorbitants qui en découlent, contribuant ainsi au maintien et à la reproduction du sous-développement.

Les exemples étayant cette thèse sont nombreux. Nationalisations, succession d'Etats, transfert de technologie, droit de la mer, patrimoine commun de l'humanité, le même droit subsiste : un droit de la propriété reproducteur du développement inégal.

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

1, Place centrale de Ben-Aknoun (Alger)

CODIFICATION: 4.02.2430

Prix: 149,00 DA